

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0167

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 4 novembre 2024, le règlement suivant :

LAS-0167 Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice

financier 2025.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

DONNÉ À LASALLE, ce 11 novembre 2024.

Simon Provost-Goupil Secrétaire d'arrondissement